

Assemblée de la population du quartier de Soumagne-bas
22 juin 2010

Sécurité - Voirie

☞ Un habitant demande si l'église de Soumagne bas est la seule église à être classée ?

Réponse : D'autres églises sont classées comme Cerexhe Heuseux, Evegnée et Melen.

☞ Des habitations vont être construites rue Célestin Demblon, ce qui va de nouveau accentuer le problème de stationnement à Soumagne Bas. Ne pourrait-on pas envisager de faire servir le parc Eugène Ysaye à autre chose qu'un centre pour chiens ?

Réponse : nous sommes bien conscients des problèmes de parking, dans le lotissement, les propriétaires ont l'obligation d'avoir un garage. D'autre part, si quelqu'un possède un terrain à bâtir et qu'il veut le valoriser, on ne peut rien faire.

En ce qui concerne les chiens, il va y avoir une réunion avec la police, toute personne ayant un chien en promenade doit avoir les moyens de ramasser les déjections. En ce qui concerne le parc Eugène Isaye, c'est un domaine privé, et nous ne pouvons intervenir.

☞ Au carrefour à Soumagne Bas, il y a une plaque qui indique la direction « autoroute » en empruntant la rue de l'Égalité, pourquoi ne pas envoyer le charroi par la chaussée Colonel Joset. Quand on suit les camions rue de l'Égalité, il y a plusieurs difficultés : au niveau de la Plume et à Micheroux pour tourner... De plus dans cette rue, ce sont toutes anciennes maisons, si il y a des fissures, qui sera responsable ? De plus il s'agit de gros charrois et même des internationaux.

Réponse : Cette décision dépend du MET, il place les panneaux en fonction des itinéraires les plus courts. On pourrait peut être leur suggérer ! Mais dans l'absolu, on ne peut interdire la rue de l'Égalité car c'est une route nationale et les gens, qui connaissent bien la région, même si le panneau change, continueront à l'emprunter. En cas de dégâts, c'est la responsabilité de la RW.

☞ Une habitante signale qu'il y avait un banc près de chez Monsieur Noirfalise, ne peut-on en replacer un autre ?

Réponse : On va voir, on vient d'en acheter en métal.

☞ Une habitante souhaiterait un trottoir pour se rendre vers le Trou du Bois au Calvaire une facilité pour traverser.

Réponse : c'est une route régionale, c'est impossible de faire un passage au Calvaire, juste dans le tournant, il faut le faire à un endroit pour rejoindre le trottoir de l'autre côté, on peut le demander.

☞ Situation dans la rue des Déportés, les camions passent sur les trottoirs et bien sûrs ceux-ci sont défoncés. Les voitures se garent sur les trottoirs, on est venu placer un piquet, il faudrait en placer deux supplémentaires pour éviter tout stationnement. On a refait certains marquages au sol, certains étaient nécessaires, d'autres inexplicables.

Réponse : la police signale qu'il est strictement interdit de stationner sur le territoire, l'agent de quartier a déjà donné plusieurs avertissements et il se rendra de nouveau sur place et au besoin verbalisera.

☞ Un habitant signale que plusieurs sacs PMC ont reçu une main rouge, peut-être le camion était-il plein, à qui faut-il s'adresser pour savoir ce qui ne va pas ?

Réponse : Il ne faut pas prêter de mauvaises intentions. La main rouge est située au dessus du produit non-conforme. Il y a souvent des articles d'information et il est toujours possible de contacter le service environnement.

☞ Pourquoi ne fait-on pas un passage protégé devant l'école comme à certain endroit ?

Réponse : On l'a demandé, c'est une route nationale.

☞ Une habitant signale que non seulement l'abri bus a été démoli mais aussi barricadé et qu'il y a une végétation importante qui s'est développée qui est très dangereuse et qui rend le passage difficile, cette végétation vient d'être coupée.

Réponse : Les haies doivent être coupées pour le 1^{er} juin. L'abri est rendu inaccessible pour des raisons de sécurité, il sera reconstruit plus tard.

☞ Le trottoir rue Pierre Curie, 11 comporte un trou qui s'est probablement formé lors de précédents travaux. On a téléphoné à la commune, mais rien.

Réponse : C'est le propriétaire qui est responsable du trottoir mais comme il y a un danger, le service technique se rendra sur place.

☞ De quel panneau s'agit-il avant l'école Saint Joseph ?

Réponse : Ce panneau se trouvait avant sur la Place Ferrer.

☞ Pourquoi ne pas mettre la rue des Déportés en zone 30 ?

Réponse : On sort d'une zone 30 avec l'école, remettre une autre zone 30 ne rime à rien.

☞ Au 132 rue Pierre Curie, il y a une » plaque d'égout qui est descellée

Réponse : le service technique se rendra sur place.

☞ Rue Chefneux ,15, des tuyaux ont été enlevés lors de l'entretien d'un puisard, de ce fait des odeurs remontent dans la maison.

Réponse : le service technique se rendra sur place.